

Cadre socio-éducatif - CSE

Informations sur le concours

Publié le :	17-09-2025
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	candidature@edpams.fr
Date du concours :	18-12-2025
A propos du poste :	

1 poste IME Montcy

Les cadres socio-éducatifs exercent des fonctions de conception, d'encadrement, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques sociales et éducatives au sein des établissements de la fonction publique hospitalière. Ils encadrent les personnels sociaux et éducatifs et assurent la coordination des équipes au sein des unités ou services. Sous l'autorité du directeur d'établissement, ils sont responsables de l'organisation et du fonctionnement du service socio-éducatif, dans le respect des projets d'établissement et des projets individualisés des usagers.

Ils participent à l'élaboration et au suivi des projets de service, veillent à la qualité des pratiques professionnelles et à la cohérence des accompagnements proposés. Ils assurent un rôle d'expertise, de conseil et de médiation auprès des équipes et de la direction, et contribuent à la gestion des ressources humaines du secteur éducatif et social. Leur action s'inscrit dans une logique de coordination pluridisciplinaire, d'amélioration continue de la qualité, et de développement des partenariats avec les acteurs médico-sociaux, sociaux, éducatifs et de santé. À ce titre, ils participent activement à l'inclusion, à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes accompagnées.

L'établissement étant multi-sites, l'implantation des postes peut être modifiée par l'autorité investie du pouvoir de nomination au regard des nécessités de service et des évolutions de l'établissement.

Informations sur l'établissement

Nom :	EDPAMS Jacques Sourdille
Ville :	08240 Belleville-et-Châtillon-sur-Bar
Site Web :	https://www.edpams.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature :	14-11-2025
Conditions de candidature :	

- Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans votre pays d'origine.
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées.
- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction.

Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée ou de la Journée d'Appel de la préparation à la Défense/Journée Défense et Citoyenneté.

Être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrements et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) prévu par l'article R.451-20 du code de l'action sociale et des familles ou d'une autre qualification reconnue comme équivalence par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique hospitalière

Pièces à fournir :

- Une lettre de candidature comportant les motivations du candidat et la référence du concours visé. Si vous envisagez de postuler sur plusieurs concours, il vous faudra présenter un courrier de motivation pour chacun.
- Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les diplômes, les formations suivies, et les permis de conduire.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- La photocopie du diplôme du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou d'une autre qualification reconnue comme équivalence par la commission instituée par l'article 8 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours.
- Les attestations délivrées par les employeurs du candidat indiquant les diverses fonctions occupées, le pourcentage de temps de travail et les périodes d'emploi.
- Une attestation de l'EDPAMS (à demander en avance par mail service.rh@edpams.fr)
- Un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions de cadre socio-éducatif. CF liste médecins agréés FPublicque
- La copie de votre permis de conduire.
- Un état de votre situation militaire :
 - Je suis un homme né avant le 1er janvier 1979: je joins une copie de l'état signalétique des services militaires.
 - Je suis une femme née avant le 1er janvier 1983, et j'ai réalisé mon service militaire : je joins une copie de l'état signalétique des services militaires.
 - Je suis un homme né à partir du 1er janvier 1979 : je joins une copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - Je suis une femme née à partir du 1er janvier 1983 : je joins une copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - J'ai été exempté (e) : je joins une copie de l'attestation d'exemption
 - Je suis une femme née avant le 1er janvier 1983, je ne suis pas concernée par le service militaire ni par la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : je ne transmets rien
 -

Je n'ai plus mes documents : Ces pièces restent des preuves d'identité et restent obligatoires dans certains concours de la fonction publique, le service militaire compte pour la retraite.

- Pour les personnes ne disposant plus de leurs documents, il est possible de demander une copie de l'état signalétique des services militaires au CAPM de Pau (capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr).
- Jusqu'à l'âge de 25 ans, il est possible de demander une attestation de situation au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) pour obtenir une copie de votre attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- Au delà de 25 ans, plus aucun duplicata n'est délivré cependant, le CSNJ va vous ré-adressé votre numéro d'enregistrement que vous pouvez remettre dans une attestation sur papier libre : je joins une attestation sur l'honneur signée.

L'EDPAMS, organisateur du concours se chargera de compléter le dossier du candidat par une demande d'extrait du casier judiciaire n°2. Seule l'administration est habilitée à demander cet extrait.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Mail pour l'envoi des candidatures :

candidature@edpams.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

A Madame la Directrice de l'EDPAMS Jacques Sourdille
A l'attention de la Direction des Ressources Humaines
Route de Chatillon
08240 BELLEVILLE SUR BAR